

Fondée κατὰ χρησμόν par Héraclée Pontique vers la fin du VI^e siècle av.n.è.¹, Callatis vécut une histoire millénaire, dont peu de traces subsistent cependant dans les sources anciennes. A part sa position géographique² — sur la côte ouest du Pont Euxin, entre Dionysopolis et Tomis —, c'est à peine si on y relève quelques informations sur des événements politiques d'époque hellénistique : une révolte contre Lysimaque³, une guerre contre les Byzantins vers le milieu du III^e siècle⁴, sa soumission par M. Terentius Varro Lucullus en 72/71 av.n.è.⁵ et, peu après, par Burebista⁶. Cette faible portée des sources littéraires pour l'histoire de Callatis peut être augmentée seulement par la mention de quelques illustres lettrés callatiens⁷. Par la suite, tout ce qu'on est à même de connaître aujourd'hui sur ses institutions, ses cultes, ses moments de grandeur ou de faiblesse est dû à des documents autres que les sources littéraires, voire aux résultats des fouilles archéologiques⁸, aux monnaies⁹, aux timbres amphoriques¹⁰ et — last but not least — aux documents épigraphiques.

Commencée depuis le dernier quart du XIX^e siècle, l'édition des inscriptions callatiennes est due surtout aux chercheurs roumains Gr. G. Tocilescu¹¹, Th. Sauciu-Săveanu¹², S. Lambrino¹³ et D. M. Pippidi¹⁴. Pas très riche, mais offrant parfois des pièces d'un intérêt particulier, la moisson épigraphique de Callatis a été publiée — à quelques exceptions près — dans les Archäolo-

¹ Ps.—Scymnos, 760–763; cf. Strab., *Geogr.*, VII, 6, 1; XII, 3, 6; Memnon, fr. 21; cf. D. M. Pippidi, *StCl*, 7, 1965, pp. 329–333.

² Scylax Caryand., 67; Strab., VII, 6, 1; Pomp. Mela, II, 2, 22 (confusion avec Tomis); Plin., *Nat. hist.* IV, 11 (18), 44; Ptolem., III, 10, 3; Arr., *Peripl.*, 24, 1; *Tab. Peutling.*, VIII, 4; *Itin. Anton.*, 227; Hierocl., 637; Procop., *De aedif.*, IV, 11, 20; Ravenn. Anon., IV, 6, 47.

³ Diod., XIX, 73, 1–5; XX, 25, 1.

⁴ Memnon, fr. 21.

⁵ App. *Illyr.*, 30, 85; Eutrop., VI, 10; Ruf. Fest., 9; Amm. Marcell., XXVII, 4, 11–12; Euseb.—Hieronym. *Chron.*, 152; Iordan., *Rom.*, 221.

⁶ Dio Chrysost. XXXVI, 4.

⁷ Démétrios de Callatis, au III^e s.av.n.è. (Ps.—Scymn., 718–721; Diog. Laert., V, 83); Héraclidès Lembos, au II^e s. av. n. è. (Diog. Laert., V, 93); Istros le Callatien (Steph. Byz., s. v. Κάλλατις).

⁸ Th. Sauciu-Săveanu, *Dacia*, 1, 1924, pp. 108–165; idem, *Dacia*, 2, 1925, pp. 104–147; idem, *Dacia*, 3–4, 1927–1932, pp. 411–482; idem, *Dacia*, 5–6, 1935–1936, pp. 247–319; idem, *Dacia*, 7–8, 1937–1940, pp. 223–281; idem, *Dacia*, 9–10, 1941–1944, pp. 243–347; idem, *L'archéologie en Roumanie*, 1938, pp. 51–72; O. Tafrali, *RA*, 21, 1924, pp. 258–271; idem, *ArtArh*, 1, 1927, 1, pp. 17–55; G. Bordenache, *Dacia*, N.S., 4, 1960, pp. 489–509; C. Preda, *Dacia*, N.S., 5, 1961, pp. 275–304; idem, *Dacia*, N. S. 6, 1962, pp. 157–172; C. Preda, Em. Popescu, P. Diaconu, *Materiale*, 8, 1962, pp. 439–455; D. Theodorescu, *Dacia*, N.S., 7, 1963, pp. 257–300; C. Preda, *Dacia*, N.S., 9, 1965, pp. 233–252; D. M. Pippidi, *StCl*, 9, 1967, pp. 203–210; C. Preda, *Callatis*², București, 1968; C. Ico-nomu, *Pontica*, 2, 1969, pp. 81–110; El. Coman, *Pontica*, 5, 1972, pp. 103–116; A. V. Rădulescu, El. Coman, C. Stavru, *Pontica*, 6, 1973, pp. 247–266.

⁹ B. Pick, *Die antiken Münzen Nord-Griechenlands. Dacien und Moesien*, I, 1, 1898, pp. 83–124; L. Ruzicka, *ZfN*, 30,

1913, pp. 293–304; *NZ*, 50, 1917, pp. 85–99; Serta Brunsmidiana, Zagreb, 1928, pp. 225–248; C. Preda, *SCIV*, 2, 1961, 2, pp. 241–251; Gh. Poenaru Bordea, *SCN*, 4, 1968, pp. 103–125; C. Preda, *SCN*, 4, 1968, pp. 223–237.

¹⁰ Outre les fragments publiés dans les rapports de fouilles cités à la note 8, voir M. Gramatopol, Gh. Poenaru Bordea, *Dacia*, N. S., 13, 1969, pp. 127–282.

¹¹ *AEM*, 6, 1882, pp. 4–10; *AEM*, 8, 1884, pp. 3; 33; *AEM*, 11, 1887, pp. 32–36; p. 65; *AEM*, 14, 1891, pp. 32–37; *AEM* 17, 1894, pp. 99–102; *AEM*, 19, 1896, pp. 103–111; *Fouilles et recherches archéologiques en Roumanie*, Bucarest, 1900, pp. 112–115; 229.

¹² A part les inscriptions publiées dans les rapports de fouilles cités à la note 8, voir *AD*, 16, 1935, pp. 163–165; *Inscripție murală din Callatis din vremea praes. prov. M. Valerius Bradua*, 1936; *Titus Vitrasius Pollio și orașul Callatis*, 1936; *Un nou fragment al inscripției murale din Callatis și alte fragmente arheologice*, 1937; *Volum omagial închinat lui Ion. I. Nistor*, 1937, pp. 91–96; *Dacia*, N.S., 2, 1958, pp. 207–225; *Omagiu lui Constantin Daicoviciu*, 1960, pp. 501–507; *SCIV*, 14, 1963, 2, pp. 419–425; *Dacia*, N.S., 8, 1964, pp. 331–333; idem, Em. Popescu, *SCIV*, 16, 1965, pp. 809–817; *SCIV*, 18, 1967, pp. 501–507; idem, A. Rădulescu, *Pontica*, 1, 1968, pp. 307–317; *Pontica*, 2, 1969, pp. 245–252.

¹³ *CRAI*, 1933, pp. 278–288; *RIR*, 5–6, 1935–1936, pp. 321–332; *Epigraphica*, 7, 1945, pp. 22–26; *Hommage à Albert Grenier*, Bruxelles, 1962, pp. 928–939.

¹⁴ *Dacia*, N.S., 4, 1960, pp. 511–514; *BCH*, 84, 1960, 2, pp. 434–458; *Dacia*, N.S., 6, 1962, pp. 469–474; *StCl*, 4, 1962, pp. 291–300; *BCH*, 86, 1962, 2, pp. 517–523; *BCH*, 88, 1964, 1, pp. 152–158; *StCl*, 8, 1966, pp. 87–97; *Mélanges Piganiol*, I, 1966, pp. 283–288; *Contribuții la istoria veche a României*², 1967, pp. 260–269; 439–444; 528–531; 336–337; *Charisterion Orlandos*, IV, 1967, pp. 81–82; *Studii de istorie a religiilor antice*, 1969, pp. 83–132; *StCl*, 12, 1970, pp. 176–192; *StCl*, 14, 1972, pp. 141–148,

gisch-Epigraphische Mitteilungen aus Österreich-Ungarn et dans les revues roumaines *Dacia* et *Studii Clasice*. De nos jours, ces inscriptions callatiennes sont en train d'être rassemblées dans un *corpus* à part, qui devra offrir à la fois une réédition critique et le commentaire développé des textes.

Les documents épigraphiques d'époque romaine, découverts à ce jour à Callatis, sont de beaucoup moins nombreux que ceux livrés par les voisines Tomis ou Histria. C'est pourquoi nous sommes encore bien loin de pouvoir déchiffrer à l'aide de ces inscriptions — fragmentaires pour la plupart et d'une distribution chronologique irrégulière — l'histoire suivie de notre cité dorienne. Par conséquent, nous sommes obligés, dans notre exposé, de nous arrêter sur des problèmes historiques divers, au hasard des découvertes épigraphiques. Nous tâcherons de systématiser ensuite les données des inscriptions relatives aux institutions de la cité et à sa vie religieuse, ainsi que celles de l'onomastique callatienne.

Comme on l'a déjà remarqué dans les communications précédentes sur Histria et Tomis, nous ne disposons pas de données concernant l'histoire des cités ouest-pontiques à la veille de l'époque romaine. Nous ne sommes pas à même de connaître ni leur destin politique après la mort de Burebista, ni les conditions historiques et la date de l'instauration de l'autorité de Rome sur ces cités. A ce sujet, tout ce qu'on a pu avancer jusqu'à présent a été l'hypothèse qui, partant des victoires obtenues en 29—28 av.n.è. par M. Licinius Crassus sur des tribus bastarnes, thraces et gètes au Sud du Danube¹⁵, présume que Histria, Tomis et Callatis ont été soumises par la même occasion. Transmise d'une génération à l'autre, cette idée se retrouve chez la plupart des historiens¹⁶ et a acquis, par la suite, une notoriété qui fait qu'on oublie souvent son caractère initial d'hypothèse. Faute de documents qui puissent rattacher les cités ouest-pontiques aux campagnes de Crassus, la plus récente synthèse sur l'histoire de la Dobroudja précise cependant que la date de l'exil d'Ovide à Tomis — printemps de l'an 9 de notre ère — représente le seul *terminus ante quem* réel qu'on peut invoquer pour dater le début de l'autorité romaine dans les cités de la côte ouest du Pont Euxin¹⁷.

Nos propres recherches sur ce problème¹⁸ ont deux points de départ, à savoir le progrès récent des études sur les « fondateurs » (κτίσται) des cités grecques et l'examen des dates à assigner à certaines inscriptions pontiques, à l'aide d'une analyse paléographique sur ordinateur.

Nous nous sommes arrêtés notamment sur la signification nouvelle que la notion κτίστης a acquis vers la fin de la République romaine : après avoir désigné des personnages mythiques ou historiques auxquels on attribuait les fondations originaires des cités, et avant d'être accordé comme titre honorifique aux bienfaiteurs d'époque impériale qui bâtissaient, à leurs propres frais, de larges zones urbaines, la notion a connu, au cours de cette longue évolution, une signification différente¹⁹. Elle recouvre un titre honorifique accordé aux personnalités qui ont assuré à leurs cités des droits importants — voire même la liberté — à travers les innombrables dangers qui les menacèrent durant l'instabilité politique, propre à la basse époque hellénistique, et, surtout, dans les circonstances de l'expansion romaine en Orient. « De plus en plus prennent de l'importance pour la cité les relations personnelles de certains de ses citoyens avec les Romains influents . . . Ainsi y aura-t-il un type spécial d'évergète : par ses relations, par sa familiarité, par son amitié avec un de ces grands hommes, il aura obtenu de grands privilèges pour sa patrie ; il aura pu même la tirer d'une situation critique et obtenir pour elle le pardon, la liberté . . . il sera un nouveau fondateur . . . »²⁰.

Cette catégorie spéciale de bienfaiteurs-fondateurs est assez bien documentée par les inscriptions du I^{er} siècle av.n.è., dont les données sont maintes fois enrichies et expliquées par les sources littéraires. Sans nous en attarder trop longuement, nous allons signaler quelques représentants,

¹⁵ Cassius Dio, LI, 23, 2—26, 6 ; cf. *Hor. Carm.*, II, 16, 5 ; *Tit. Liv. Per.*, CXXXIV — CXXXV ; *Flor.*, II, 26, 13—16 ; *Zonar.*, X, 32. CIL, I², 478, triomphe de Crassus pour ses victoires *ex Traechia et Getais*, le 4 juillet 27 av. n. è.

¹⁶ A. von Premerstein, *JÖAI*, I, 1898, Beibl. 192 ; B. Pick, *K. Regling, Die antiken Münzen Nord-Griechenlands*, I, 2, 1, 1910, p. 592 ; C. Patsch, *Beiträge zur Völkerkunde von Südosteuropa*, V, I, 1932, p. 81 ; M. Fluss, *RE*, XV, 1932, s.v. *Moesia*, 2374 ; R. Vulpe, *Histoire ancienne de la Dobroudja*, 1938, p. 104 ; I. Stoian, *Tomitana*, 1962, p. 33 ; D. M. Pippidi, *Din istoria Dobrogei*, I, 1965 ; p. 299 ; idem, *I Greci nel Basso Danubio*, 1971, pp. 159—160 ; R. Vulpe, *Din istoria Dobrogei*, II, 1968, pp. 34—35 ; Al. Suceveanu, *Pontica*, 4, 1971, pp. 110, 120 ; Gh. Ștefan, *Peuce*, 2, 1971, p. 149.

¹⁷ D. M. Pippidi, *Din istoria Dobrogei*, I, pp. 299—300 ; idem, *I Greci nel Basso Danubio*, pp. 159—160.

¹⁸ Nous avons ébauché cette interprétation dans les

conclusions de notre étude sur la chronologie des inscriptions callatiennes, établie sur ordinateur, *StCl*, 15, 1973, pp. 99—107 (résumé dans *Akten des VI. Internationalen Kongresses für Griechische und Lateinische Epigraphik, München, 1972*, *Vestigia*, 17, 1973, pp. 470—472) ; notre étude développée sur la date et les circonstances de l'établissement de l'autorité romaine dans le Pont Gauche se trouve dans les *Actes de la XII^e Conférence internationale EIRENE*, Cluj-Napoca, 1972.

¹⁹ Nous sommes redevables pour cette classification à M. L. Robert, qui a eu la bienveillance de faire à notre intention un exposé sur l'évolution historique de la notion κτίστης aux époques grecque et romaine, lors d'un cours à l'École Pratique des Hautes Etudes, au mois de mai 1972 ; qu'il veuille agréer une fois de plus l'expression de notre vive gratitude.

²⁰ L. Robert, *CRAI*, 1969, janvier—mars, pp. 43—44.

choisis parmi les mieux connus. Tel est le cas de Théophraste de Mytilène, auquel sa cité a accordé les titres de «sauveur et bienfaiteur et fondateur pour la seconde fois de la patrie» (τῷ σωτήρι καὶ εὐεργέτῃ καὶ κτίστῃ δευτέρῳ τῶν πατρίδος)²¹, tandis que, toujours à Mytilène, on a fait des dédicaces à Pompée le Grand en tant que «bienfaiteur, sauveur et fondateur» (εὐεργ[έ]τῃ καὶ σωτήρ[ι] καὶ κ[τ]ίστῃ)²². Ces titres honorifiques — parmi lesquels une valeur exceptionnelle doit être reconnue à celui de «fondateur» — sont justifiés par les sources littéraires, qui attestent que Mytilène a été conquise et privée de sa liberté en 80/79 av. n.è., à cause de l'opposition qu'elle avait fait aux Romains lors des guerres mithridatiques²³; ce n'est qu'en 62 av.n.è. que le pardon fut accordé à la cité, et précisément par Pompée lequel, selon Plutarque, «donna la liberté à la cité à cause de Théophraste», son fidèle ami et conseiller politique²⁴. La ville reconnut le rôle décisif joué par Théophraste et, par la suite, elle l'honora pour avoir «recouvré des Romains... la ville et le territoire et la liberté ancestrale»²⁵; elle le considéra donc comme son libérateur et, par la suite, comme son second fondateur, en le défiant même après sa mort²⁶.

Des circonstances politiques similaires justifient le titre de «fondateur» octroyé à César²⁷ et à Potamôn de Mytilène²⁸: après avoir été fidèle à Pompée, la cité a obtenu, grâce aux démarches de Potamôn, le pardon de César en 47 av.n.è. et le renouvellement de l'alliance avec Rome, en 46 av.n.è.²⁹. Ailleurs, à Pergame, on accorda le titre de «fondateur» à Mithridate de Pergame, ami de César³⁰, qui avait obtenu du dictateur les privilèges politiques³¹ que sa cité avait perdu lors des guerres mithridatiques³²; par la suite, Mithridate de Pergame a été honoré pour avoir «recouvré aux dieux ancestraux la cité et le territoire», en devenant «nouveau fondateur de la patrie», après les deux autres κτίσται de la ville, l'héros Pergamos et le fondateur de la dynastie attalide, Philétairos: ἀπο[κα]ταστήσαντα τοῖς πατρώοις θεοῖς τ[ὴν] τε πόλιν] καὶ [τὴν] χώραν καὶ γενόμενον τῆς πατρίδος μ[ετὰ Πέργαμον] καὶ Φιλέταιρον... νέον κτίστην³³. À la même époque de l'expansion romaine, on rencontre des «fondateurs» de cette catégorie à Thyateira³⁴ tout aussi bien qu'à Cnidos³⁵ ou dans d'autres cités de l'Orient grec³⁶. En l'occurrence, on accordait donc le titre de κτίστης aux personnalités politiques qui, dans des conditions difficiles, avaient sauvegardé aux villes grecques la liberté, voire un statut juridique favorable par rapport à Rome.

Ces κτίσται font une série à part, dans laquelle nous proposons d'insérer un calliatien, Aristôn, père d'Aristôn. Les inscriptions le désignent comme «bienfaiteur et fondateur

²¹ IG, XII, 2, 163 (IGR, IV, 55; Syll.⁴ 753); cf. H. de la Ville de Mirmont, REG, 18, 1905, pp. 202–203; R. Laqueur, RE, V A, 1934, s.v. *Theophanes I*, 2093, 2094, 2100; L. Robert, *op. cit.*, p. 49.

²² IG, XII, 2, 141; Pompée porte les mêmes titres honorifiques dans IG, XII, 2, 163 a (IGR, IV, 55; Syll.⁴ 752), 165 a (IGR, IV, 80), cf. *ibidem*, 140; avec les titres σωτήρ et κτίστης seulement, IG, XII, 2, 202 (Syll.⁴ 751); cf. Prehn, RE, XI, 1922, s.v. *Ktistes*, 2086; L. Robert, CRAI, 1969, pp. 49–50; D. Magie, *Roman Rule in Asia Minor*, 1950, p. 1230, n. 28.

²³ Sources et commentaires chez H. de la Ville de Mirmont, *op. cit.*, p. 166–167; R. Laqueur, *op. cit.*, 2091–2093. R. Herbst, RE, XVI, 1935, s.v. *Mytilene*, 1415–1416; Cichorius, *Rom und Mytilene*, 1888 (n.u.)

²⁴ Plut., *Pomp.*, 42; 8: τὴν τε πόλιν ἐλευθέρωσε διὰ Θεοφάνη; cf. R. Laqueur, *op. cit.*, 2092–2093; L. Robert, CRAI, 1969, p. 47; *idem*, Annuaire du Collège de France, 65^e année, 1965, pp. 397–398; *idem*, AntClass 35, 1966, p. 420; D. Magie, *op. cit.*, p. 365. Vell. Patere. II, 18, 3: *libertas in unius Theophanis gratiam... a Pompeio restituta est*; cf. H. de la Ville de Mirmont, *op. cit.*, p. 167; R. Laqueur, *op. cit.*, 2093; R. Herbst, *op. cit.*, 1416; L. Robert, *op. cit.*, p. 47. Sur Théophraste de Mytilène homme politique et conseiller de Pompée en Orient et à Rome, voir H. de la Ville de Mirmont, *op. cit.*, pp. 166, 167; R. Laqueur, *op. cit.*, 2091–2092; L. Robert, *op. cit.*, pp. 44–47.

²⁵ L. Robert, CRAI, 1969, pp. 52–53: ἀνακομισσάμενον παρὰ τῶν κοινῶν εὐεργετῶν Ῥωμ[αί]ων τὰν τε πόλιν καὶ τὰν χώραν καὶ τὰν πατριῶν ἐλευθερίαν...

²⁶ IG, XII, 2, 163 (IGR, IV, 55; Syll.⁴ 753); témoignage des monnaies, H. de la Ville de Mirmont, *op. cit.*, p. 203; R. Laqueur, *op. cit.*, 2099; L. Robert, *op. cit.*, p. 48; cf. *ibidem*, pp. 63–64.

²⁷ IG, XII, 2, 165 (IGR, IV, 80): εὐεργέτα καὶ κ[τ]ίστῃ; cf. *ibidem*, 151; 164; dédicace à César divinisé, *ibidem*, 166. Sur les circonstances historiques cf. R. Herbst,

op. cit., 1416; 1425–1426; Th. Mommsen, Sitzungsber. Königl. Akad. Berlin (n.u.).

²⁸ IG, XII, 2, 163 (IGR, IV, 55; Syll.⁴ 754): τῷ εὐεργέτῃ καὶ σωτήρῳ καὶ κτίστῃ τῶν πόλιος; cf. L. Robert, *op. cit.*, p. 49. Potamôn porte les mêmes titres dans IG, XII, 2, 159; 160; 161; 162.

²⁹ IG, XII, 2, 35 (IGR, IV, 33; Syll.⁴ 764); cf. R. Laqueur, *op. cit.*, 2094; R. Herbst, *op. cit.*, 1416.

³⁰ H. Hepding, AthMitth, 34, 1909, pp. 332–333; Geyer, RE, XV, 1931, s.v. *Mithridates aus Pergamon*, 2205–2206.

³¹ H. Hepding, *op. cit.*, pp. 333–336; L. Robert, *Etudes Anatoliennes*, 1937, p. 53; *idem*, OMS, I, 1969, pp. 611–614; *idem*, CRAI, 1969, p. 51; D. Magie, *op. cit.*, p. 405–406; Chr. Habicht, *Die Inschriften des Asklepieions (Altortümer von Pergamon VIII, 3)*, Berlin, 1969, p. 5.

³² H. Hepding, *op. cit.*, p. 334; D. Magie, *op. cit.*, pp. 215–223; 236–237; Chr. Habicht, *op. cit.*, pp. 4–5.

³³ H. Hepding, *op. cit.*, pp. 331–333; 336; cf. L. Robert, *Etudes Anatoliennes*, 1937, p. 53; *idem*, *op. cit.*, CRAI, 1969, p. 51; D. Magie, *op. cit.*, p. 406; Chr. Habicht, *op. cit.*, p. 5. Sur les «fondateurs» de Pergame cf. v. Tscherikower, *Die hellenistischen Städtegründungen von Alexander dem Grossen bis auf die Römerzeit* (Philologus, suppl. 19), 1927, 1, pp. 19–20.

³⁴ J. Keil, A. von Premerstein, *Bericht über eine zweite Reise in Lydien*, 1911, pp. 41–42 (IGR, IV, 1276): σωτήρι καὶ εὐεργέτῃ καὶ κτίστῃ καὶ πατρὶ γεγονότι τῆς πατρίδος; cf. L. Robert, AntClass, 35, 1966, p. 421; *idem*, Annuaire de l'École Pratique des Hautes Etudes. IV^e section. Sciences historiques et philologiques, 1964–1965, p. 180.

³⁵ G. Hirschfeld, JHS, 7, 1886, pp. 286–290.

³⁶ L. Robert, *Etudes Anatoliennes*, 1937, pp. 45–54; *idem*, AntClass, 35, 1966, pp. 406–423; *idem*, *Fouilles de Laodécie du Lycos*, 1969, pp. 306–309; *idem*, *Hellenica*, III, 1946, p. 9; *idem*, *Hellenica*, VIII, 1950, pp. 95–96; D. Magie, *op. cit.*, p. 406; A. Jardé, *Mélanges Cagnat*, 1912 (n.u.).

de la cité» (εὐεργέτας καὶ κτίστας τᾶς πόλιος)³⁷, et même comme «bienfaiteur et fondateur pour la seconde fois de la cité» (εὐεργέτας καὶ δεῦτερον γενόμενος μὲν κτίστας τᾶς πόλιος)³⁸. Vu ses titres honorifiques tout aussi bien que le moment historique auquel ils se placent — dernières décennies du premier siècle av.n.è.³⁹, voire l'époque de l'expansion romaine au Bas-Danube —, il nous semble normal de considérer Aristôn, père d'Aristôn, comme un représentant de plus de la catégorie de κτίσται signalée plus haut. De même que les autres personnalités politiques, qui ont été considérées nouveaux fondateurs de leurs cités au moment où le sort de celles-ci devait être décidé vis-à-vis des Romains, Aristôn de Callatis dût avoir mérité son titre de «fondateur pour la seconde fois de la cité» comme reconnaissance publique de ses succès diplomatiques : au moment où la liberté — voire l'autonomie — de Callatis était menacée, Aristôn dût avoir détourné ce péril, en obtenant pour sa patrie, par des démarches personnelles auprès des autorités romaines, un statut favorable, de cité fédérée ou libre et immune⁴⁰. L'événement avait eu pour Callatis, de même que pour Mytilène, Pergame ou Thyateira, le sens d'une existence nouvelle, d'une nouvelle fondation, et le responsable moral, Aristôn, père d'Aristôn, a été honoré comme le second fondateur de la cité. Interprétées de cette manière, ces deux inscriptions représentent les premiers documents susceptibles de témoigner, pour les dernières décennies du I^{er} siècle av.n.è. et dans des conditions privilégiées, l'intégration de Callatis dans le système politique romain.

Nous supposons le même événement comme attesté pour Histria par la mention de «la seconde fondation de la cité» (ἡ δευτέρα κτίσις τῆς πόλεως)⁴¹ dans un *album* à dater vers le troisième quart du I^{er} siècle av.n.è.⁴², vu sa paléographie nettement antérieure à celle de l'inscription histrienne à date assurée (27 av.n.è. — 14 de n.è.) qui fait état d'un temple dédié à Auguste⁴³. Comme la date de l'*album* histrien est proche de l'époque de l'expansion romaine au Bas-Danube, nous ne considérons pas isolée cette *δευτέρα κτίσις* d'Histria, mais nous la rattachons au phénomène des κτίσται des cités grecques de l'Égée, attestés dans des conditions historiques similaires. Opposée à la fondation initiale de la ville⁴⁴, la «seconde» fondation d'Histria doit recouvrir un événement crucial de l'histoire de la cité, ayant une signification extraordinaire et complexe, politique, juridique, économique, religieuse. Selon notre avis, elle exprime le succès d'Histria qui, au moment de reconnaître l'autorité de Rome, a réussi à conserver son autonomie grâce à un statut de cité fédérée ou libre et immune, en échappant donc au danger d'être traitée en ennemie vaincue et châtiée par un statut de stipendiaire. Il nous semble, en effet, bien plausible qu'Histria tout aussi bien que la cité de Callatis aient courru ce danger après Actium, si on se rappelle qu'elles se trouvaient auparavant dans la sphère d'influence politique de Marc Antoine⁴⁵ et que, même après Actium, les tribus voisines de Dapyx

³⁷ O. Tafrafi, RA, 21, 1925, I, pp. 264–271, n° 2; B. Haus-soullier, *ibidem*, II, pp. 62–65; (Ad. Wilhelm, *Hermes*, 63, 1928, pp. 225–231); Th. Sauciuc-Săveanu, *Dacia*, 1, 1924 (1925), pp. 139–144, n° 2; (Ad. Wilhelm, *Hermes*, 63, 1928, pp. 364–366); O. Tafrafi, *ArtArh*, 1, 1925, 1, pp. 33–37, n° 2; cf. Th. Sauciuc-Săveanu, *Dacia*, 1, 1925, pp. 323–324; V. Pârvan, *ibidem*, pp. 363–367; P. Roussel, *BullEp*, 1926, 274; L. Robert, *Hellenica* II, 1946, p. 51; Th. Sauciuc-Săveanu, *Dacia*, N.S., 2, 1958, p. 214; J. et L. Robert, *BullEp*, 1958, 330; *ibidem*, 1960, 265. O. Tafrafi *ArtArh*, 1, 1925, 1, pp. 35–37 supposait que Aristôn, père d'Aristôn avait été κτίστης, c'est-à-dire restaurateur de Callatis ».

³⁸ Lignes 5–7 d'un décret inédit de Callatis découvert en 1972, que nous avons copiées au Musée Archéologique de Constanța, grâce à la bienveillance de M. A. Rădulescu, directeur du Musée, et que nous reproduisons avec l'aimable permission de M.D.M. Pippidi, qui prépare l'édition du document.

³⁹ Comme le décret pour Aristôn, fils d'Aristôn (*supra*, note 37) est daté de l'éponymie de Cotys, fils de Rhoimétal-cès (I. 1 : ἐπὶ βασιλέως Κότυος τοῦ Ῥοιμητάλκα), roi des Thraces entre 14–19 de n.è., il s'ensuit que l'activité d'évergète et de fondateur d'Aristôn, père d'Aristôn doit remonter avec approximation aux dernières décennies du I^{er} s. av. n. è.; la même opinion chez O. Tafrafi, *ArtArh*, 1, 1925, 1, p. 36.

⁴⁰ Statut postulé d'ailleurs, sous le règne d'Auguste, par D. M. Pippidi, *I Greci nel Basso Danubio*, 1971, pp. 159–160 (*Din istoria Dobrogei*, I, 1965, p. 299).

⁴¹ D. M. Pippidi, *StCl*, 9, 1967, pp. 153–166; *idem*, *BCH*, 92, 1968, 1, pp. 226–240; cf. *idem*, *Contribuții la istoria veche a României*², 1967, pp. 534–546; *idem*, *Acta of the Fifth Epigraphic Congress*, 1967 (1971), p. 361; interprétation différente du document.

⁴² A. Ștefan, *StCl*, 13, 1971, Pl. I, b, n° 13; Pl. II, b, n° 21; Pl. III, b, n° 2. A partir d'une analyse à la fois paléographique et linguistique, D. M. Pippidi datait l'inscription « vers le début de notre ère », « à la fin de l'ère païenne et plus précisément dans les années ayant suivi l'expansion des Gètes dans la direction de la mer Noire », *BCH*, 92, 1968, 1, pp. 232–234.

⁴³ D. M. Pippidi, *Histria*, I, 1954, p. 511, n° 9; *idem*, *Studii de istorie a religiilor antice*, 1969, pp. 157–163. Une analyse paléographique détaillée de cette inscription chez A. Ștefan, *StCl*, 13, 1971, Pl. II, n° 22.

⁴⁴ Opposition identique à Mytilène au sujet de Théopane et à Callatis au sujet d'Aristôn, cf. *supra*, pp. 163–164.

⁴⁵ V. Pârvan, *Getica*, 1926, p. 85, sq.; R. Vulpe, *Histoire ancienne de la Dobroudja* (= HAD), 1938, pp. 101–102; *idem*, *Din istoria Dobrogei*, II, 1968, pp. 31–32; surtout M. Chișescu, *SCIV*, 19, 1968, 4, pp. 655–665 et A. Suceveanu, *Pontica*, 2, 1969, pp. 274–284. Cf. G. Mihailov, *IGB*, I², 1970, p. 103, n° 46; L. Robert, *RevPhilol*, 1959, p. 192, n. 10.

et Zyraxès sont restées hostiles aux armées d'Octavien⁴⁶. Sans disposer à ce jour de témoignages directs sur l'attitude d'Histria et de Callatis à l'égard de Marc Antoine ou Octavien, nous estimons toutefois que, dans leurs « secondes fondations », intervenues juste à l'époque où la domination romaine plantait ses racines dans cette région, on doit reconnaître leur succès d'avoir réussi à survivre en tant que formations politiques autonomes.

Enfin, pour établir de plus près la date de ces événements capitaux pour l'histoire de nos cités pontiques, une autre inscription de Callatis nous fournit des éléments particulièrement précieux. Il s'agit du décret accordé à Phileinos, fils de Phileinos, lequel avait été daté du début du premier siècle de notre ère, à partir de ses caractères paléographiques⁴⁷. En utilisant le même critère de datation, mais à l'aide d'une méthode mathématique que nous avons mise au point récemment, nous avons réalisé une analyse paléographique à la fois complète et régulière d'un groupe d'inscriptions callatiennes, considérant le style d'ensemble tout aussi bien que les formes individuelles des lettres, suivie par leur comparaison automatique sur ordinateur. Le résultat nous a permis de dater le décret pour Phileinos du troisième quart du premier siècle av.n.è.⁴⁸. A cette époque, la seule éponymie qui convient à la titulature conservée par le document est celle d'Octavien. Nous restituons donc dans le préambule : 'Επι βασιλεύος Αυτοκράτορος] Καίσαρος⁴⁹. Ainsi, avant janvier 27 av.n.è., Callatis accordait à Octavien l'honneur d'être son éponyme⁵⁰; c'est dire qu'à cette date la cité reconnaissait déjà l'autorité d'Octavien, voire l'autorité de Rome. Qui plus est, l'honneur de l'éponymie semble exprimer une gratitude, que nous mettons en rapport avec le titre de « fondateur » d'Aristôn, père d'Aristôn : Callatis avait bénéficié — peut-être de manière indirecte, par suite des démarches d'Aristôn — de la générosité du futur Auguste, en recevant la grâce d'un statut politique favorable, de cité fédérée ou libre et immune. Selon cette hypothèse, le *terminus ante quem* de la domination romaine à Callatis devient, au lieu de l'an 9 de notre ère, janvier 27 avant notre ère. Nous considérons comme *terminus post quem* logique la victoire d'Octavien à Actium. Nous estimons que dans ce même intervalle (31—27 av.n.è.) Histria a vécu elle aussi sa δευτέρα κτίσις, en reconnaissant l'autorité romaine dans des conditions toujours privilégiées. Par rapport à l'insécurité politique antérieure tout aussi bien qu'à la perspective d'un statut de stipendiaire, l'événement a été reconnu par les deux cités comme équivalent à un nouvel acte de fondation. Il s'ensuit qu'il ne saurait être par trop risqué d'avancer l'hypothèse que, de même qu'Histria et Callatis, les autres cités de la côte ouest du Pont Euxin, jusqu'à Apollonie, aient traversé, vers la même époque, des événements similaires⁵¹.

Interprétées sous le rapport du contenu spécial des notions κτίστης et κτίσις à l'époque de l'expansion romaine, ces quatre inscriptions seraient les premiers documents internes susceptibles d'étayer l'ancienne hypothèse sur la soumission des cités ouest-pontiques à l'occasion des campagnes de Crassus (29—28 av.n.è.). En fait, le silence des sources historiques à leur égard nous incite à supposer qu'elles n'ont pas participé à la résistance violente opposée à Crassus par les tribus voisines. Ce silence pourrait être justifié par un processus pacifique, sans apparence spectaculaire et qui, de ce fait, n'a pas été retenu par les auteurs antiques, tel Cassius Dio, qui a narré, par contre, avec luxe de détails les luttes contre les tribus « barbares ». Nous supposons par la suite que, au cours de la même étape de l'expansion romaine au Bas-Danube, à laquelle se placent les victoires de Crassus, les cités grecques auraient reconnu de bon gré l'autorité d'Octavien, à un moment que, pour l'instant, nous ne saurions cependant préciser autrement que par les limites chronologiques établies plus haut — 31 av.n.è. — 27 av.n.è.⁵².

⁴⁶ Cassius Dio, LI, 26, 1—6; cf. A. von Premerstein, *op. cit.*, p. 149; V. Pârvan, *Getica*, 1926, pp. 88—90; C. Patsch, *op. cit.*, p. 69; R. Vulpe, *HAD*, 1938, p. 103; idem, *Din istoria Dobrogei*, II, 1968, pp. 33—34; D. M. Pippidi, *Din istoria Dobrogei*, I, 1965, p. 292 (idem, *I Greci nel Basso Danubio*, 1971, p. 154).

⁴⁷ D. M. Pippidi, *StCl*, 8, 1966, pp. 87—96. Par conséquent, aux premières lignes l'éditeur a restitué l'éponymie de Tibère. La partie inférieure du décret chez Th. Sauciu-Săveanu, *Dacia*, 3—4, 1927—1932, p. 450; cf. idem, *Dacia*, 7—8, 1937—1940, p. 253; P. Roussel, *BullEp*, 1936, p. 373; J. et L. Robert, *BullEp*, 1967, 383.

⁴⁸ A. Ștefan, *StCl*, 15, 1973, pp. 99—107; Pl. I, n° 11.

⁴⁹ Avant le 16 janvier de l'an 27 av. n. è., quand on lui décerna le titre d'Auguste, Octavien est appelé dans les inscriptions *Imperator Caesar* (Αὐτοκράτωρ Καίσαρ), R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*⁴, 1914, p. 177. Selon notre restitution, la longueur de la 1.2 est de 29 lettres, et celle de la 1. 3 de 26 lettres. La gravure de l'inscription est assez irrégulière: la longueur des lignes varie entre 18 lettres (l. 4) et 29 lettres (l. 5), restitutions comprises.

⁵⁰ Sur les rois et empereurs romains éponymes dans les cités grecques voir les listes dressées par L. Robert, *Et. épigr. et philol.*, 1938, pp. 143—150; *Hellenica*, I, 1940, p. 15; *Hellenica*, II, 1946, pp. 51, 154; *Hellenica*, VIII, 1950, p. 75; CRAI, 1949, p. 306; *RevPhilol*, 33, 1959, pp. 199—200; 212—213.

⁵¹ Tomi reprit ses émissions monétaires sous le règne d'Auguste, cf. B. Pick, K. Regling, *op. cit.*, I, 2, 1, 1910, p. 615; p. 673, n° 2576. A Olbia, aux II^e—III^e s. de n. è., on honore un descendant de προγόνων ἐπισήμων τε καὶ σεβαστογνώστων καὶ κτισάντων τὴν πόλιν, V. V. Latyshev, *IOSPE*, I², 1916, n° 42; selon l'opinion de L. Robert, il s'agit d'ancêtres faisant partie de la catégorie de fondateurs analysée plus haut, cf. *Études Anatoliennes*, p. 228; *Hellenica* III, 1946, p. 25; *Hellenica*, XIII, 1965, pp. 213; 275; *AntClass*, 35, 1966, pp. 423—425.

⁵² L'établissement pacifique de l'autorité romaine sur les cités grecques est d'ailleurs postulé, mais pour le règne d'Auguste, par R. Vulpe, *HAD*, 1938, p. 104; idem, *Din istoria Dobrogei*, II, 1968, p. 35, et par D. M. Pippidi, *Din istoria Dobrogei*, I, 1965, p. 299; idem, *I Greci nel Basso Danubio*, 1971, pp. 159—160.

Nous disposons d'une information épigraphique assez maigre et lacunaire au sujet du développement ultérieur de Callatis à l'époque du Haut-Empire, et c'est à peine si on peut surprendre quelques aspects isolés des événements qui ont éprouvé la cité à cette époque et de ses rapports avec les autorités impériales. Il s'agit, dans la plupart des cas, de témoignages de loyalisme et, parfois, peut-être, de gratitude adressés par les callatiens aux empereurs régnants et/ou aux gouverneurs de la province.

La série de ces dédicaces et inscriptions honorifiques commence dès le règne d'Auguste, époque à laquelle, de même que ses voisines Histria et Tomis, Callatis relevait selon toute probabilité de l'autorité du proconsul de la Macédoine⁵³. Le document auquel nous faisons allusion est une inscription honorifique pour Publius Vinicius⁵⁴, personnage assez peu connu par ailleurs. Identifié avec le consul de l'an 2 de n.è.⁵⁵, on ne disposait, à son sujet, que d'une information de Vel-leius Paterculus⁵⁶ concernant une mission — non définie — que Vinicius aurait exercée en Thrace et en Macédoine, peu avant la date de son consulat. L'inscription callatienne venait préciser cette mission :

ὁ δ[ἄμος]
Ποπλίω Οὐνικί[ω πρεσβεύτα καὶ ἀντι-]
στρατάγω τῷ πά[τρωνι καὶ εὐεργέτα]
[τᾶς τῶν Καλλὰ[τι]ᾶν πόλιος].

Partant de la lecture [πρεσβεύτα καὶ ἀντι]στρατάγω, Sir R. Syme estime⁵⁷ que P. Vinicius remplissait la mission de légat impérial, commandant de l'armée en Thrace et en Macédoine, ce qui atteste un moment important du processus qui prépara l'établissement ultérieur de la province de Mésie. Le même historien rejette comme confuse et impropre l'ancienne hypothèse selon laquelle Vinicius aurait été simultanément commandant des troupes et proconsul de la Macédoine. Par ailleurs, P. Vinicius a eu droit à plusieurs titres à la reconnaissance du peuple callatien : il a été, selon toute vraisemblance, patron et bienfaiteur de la cité (l. 3—4). Tout comme d'autres villes, Callatis s'était donc ménagé la protection d'un haut personnage romain, moyennant les relations du patronage, et il nous semble bien plausible que ce n'était pas la première fois qu'elle usait de ce procédé, vu un autre fragment d'inscription, de très peu antérieure à celle de P. Vinicius⁵⁸.

Tout au long du premier siècle, nous ne connaissons pas d'autre hommage rendu à Callatis aux autorités romaines, quoique l'épithaphe extrêmement intéressante d'un jeune callatien, citoyen romain (Τιβέριος Πλαύτιος Σιλουανός υἱὸς τῆς πόλεως ἐτῶν κβ)⁵⁹ indique des relations assez étroites entre la cité et le gouverneur Plautius Silvanus Aelianus, du temps de Néron. C'est à peine si Trajan figure dans une dédicace callatienne, faite cette fois-ci non par les citoyens de la ville, mais par les *civies Romani consistentes* à Callatis : *Imp(eratori) Neruae Traiano Caes(ari) Augusto Germ(anico) Dac(ico) T(itus) Turpilius Hermes d(edit) d(edicauit) civibus R(omanis) consistentibus Callatis (sic) circa C(aium) Iulium Proculum quinquennal(em) perpetuom*⁶⁰. Parmi les autres inscriptions du Bas-Danube qui font état de *conuentus civium Romanorum* établies dans les villes ou dans leurs territoires⁶¹, celle-ci est une des plus anciennes mentions. Il s'agit là d'un témoignage du fait que, le lendemain de ses victoires sur les Daces, Trajan a assuré — moyennant des mesures administratives et militaires d'organisation du *limes* du Bas-Danube — la sécurité nécessaire à la fois à l'essor économique et culturel de la Mésie Inférieure et à l'afflux de citoyens romains. Comme on l'a déjà vu, c'est à son règne que remonte l'horothésie d'Histria et selon toute

⁵³ A. von Premerstein, JÖAI, 1, 1898, Beibl., 155 ; 192 ; D. M. Pippidi, *Din istoria Dobrogei*, I, 1965, p. 300 et n. 1.

⁵⁴ Gr. G. Tocilescu AEM, 19, 1896, p. 108, nr. 2 (IGR, I, 654) (restitutions erronées) ; J. H. Oliver, AJPh, 69, 1948, pp. 217—218 ; Th. Sauciu-Săveanu, *Omagiul lui Constantin Daicovicu*, București, 1960, pp. 501—507 ; cf. R. Syme, *Historia*, 11, 1962, p. 149 ; J. H. Oliver, GRBS, 6, 1965, pp. 52—53.

⁵⁵ E. Bormann, AEM, 19, 1896, p. 108 ; cf. PIR, III, pp. 436—437, n° 446.

⁵⁶ II, 101, 3 ; cf. E. Bormann, AEM, 19, 1896, p. 108 ; D. M. Pippidi, *I Greci nel Basso Danubio*, 1971, p. 287, n. 60.

⁵⁷ *Historia*, 11, 1962, pp. 148—149. A. Stein, *Die Legaten von Moesien*, 1940, p. 13 considérait que P. Vinicius était légat impérial et en même temps proconsul de la Macédoine. J. H. Oliver, AJPh, 69, 1948, pp. 217—218, en restituant [ἀντι]στράταγος, estime que P. Vinicius était un légat impérial ; récemment (GRBS, 6, 1965, pp. 52—53), il accepte l'hypothèse de A. Stein.

⁵⁸ Th. Sauciu-Săveanu, *Dacia*, 7—8, 1937—1940, p. 243, n° 2. L. Robert, *BullEp*, 1943, 46 : « ne s'agirait-il pas de l'envoi d'une copie du décret τῷ πάτρωνι[ν] ? » Th. Sauciu-Săveanu, *loc. cit.*, p. 245, date l'inscription du II^e s. av. n.è. Vu son étroite ressemblance paléographique avec l'inscription histrienne qui fait état du temple d'Auguste (*supra*, n° 43), nous proposons de dater ce décret de la fin du I^{er} s. av. n.è. — le début du I^{er} s. de n.è.

⁵⁹ D. M. Pippidi, *Mélanges Piganiol*, 1966, I, pp. 283—288.

⁶⁰ A. Rădulescu, StCl, 4, 1962, pp. 275—279. Cf. R. Vulpe, *Din istoria Dobrogei*, II, pp. 128—129.

⁶¹ V. Velkov, VDI, 76, 1961, 2, pp. 69—82. CIL, III, 6166. S. Lambrino, *Mélanges Marouzeau*, p. 323, n° 10. V. Pârvan, *Histria VII*, ARMSI, 3, 2, 1923, pp. 96—106, n° 61. Gr. G. Tocilescu, *Fouilles et recherches archéologiques en Roumanie*, 1900, p. 108, n° 2 (CIL, III, 7533) ; I. Stoian, *Tomitana*, București, 1962, p. 71, n° 4 ; cf. I. I. Russu, SCIV, 10, 1959, 1, pp. 139—140, n° 1. — V. Pârvan, *Dacia*, 2, 1925, p. 246, n° 43.

vraisemblance, la délimitation même du territoire de Callatis. Ce dernier document⁶² nous est connu en partie seulement, par quelques fragments isolés qui attestent l'existence de plusieurs exemplaires du texte, rédigé en grec tout aussi bien qu'en latin. Ces débris conservent une suite incomplète de bornes ($\lambda\theta\omicron\iota$, *lapides*) numérotées (nous en connaissons du numéro 12 au 24 et du 37 au 57). Ces bornes étaient posées à certaines distances les unes des autres (3 fois 1000 pieds ; 3 fois 2000 pieds ; une fois 2400 pieds). Le passage d'une borne à l'autre était indiqué moyennant la mention de la direction du tracé de limite et par la distance jusqu'à la borne suivante. Malgré l'essai assez récent de reconnaître à travers les distances qui séparent les bornes successives l'existence d'une centuriation qui aurait couvert toute la superficie du territoire callatien⁶³, il semble qu'on doit y reconnaître qu'il s'agit seulement d'une *limitatio* de ce territoire⁶⁴. Les chercheurs sont d'accord pour attribuer cette opération difficile et coûteuse au règne de Trajan⁶⁵, hypothèse étayée par la paléographie du document, par la date de l'horothésie histrienne (l'an 100) tout aussi bien que par l'activité d'organisation administrative et militaire, développée dans cette région au lendemain des guerres daciques. Nous serions enclins à souligner l'hypothèse de l'éditeur du dernier fragment découvert⁶⁶, qui supposait que nos inscriptions relèvent de décrets impériaux et de *senatus consulta* plus anciens — ajoutons lettres des gouverneurs de la province — qui auraient prévu les droits et les immunités des callatiens et les limites de leur territoire agraire. Un détail de plus, à ce sujet, est fourni par un cippe qui porte l'inscription : *F(ines) terr(ae) Call(atidis)*⁶⁷. Censé d'avoir été découvert *in situ*, le cippe passe pour indiquer au village moderne Kalajdzideré (R. P. de Bulgarie) l'extrémité Sud du territoire callatien, soit à quelques 25 km de Callatis.

Pour reprendre la suite des rapports de la ville avec les autorités romaines et des événements qui ont marqué son histoire, on se trouve de nouveau face à l'indigence des sources épigraphiques callatiennes par rapport à celles tomitaines ou histriennes. Passant outre quelques dédicaces à Hadrien⁶⁸ et à Antonin le Pieux⁶⁹, c'est un groupe de trois milliaires qui méritent de retenir notre attention. Deux d'entre eux⁷⁰ gardent les titulatures impériales avec juste les mêmes inadvertances : si les nombres des puissances tribunicienes de Marc-Aurèle (XVI) et de Lucius Verus (II) indiquent l'année 161, la seconde salutation impériale de Marc-Aurèle (IIIMP (*sic*)) et l'épithète *Armeniacus* de Lucius Verus indiquent l'année 163. Il s'ensuit que nous avons affaire à trois bornes gravées au même moment et posées, à l'occasion de sa réfection, sur la route qui, longeant le bord de la mer, reliait Callatis à ses voisines Tomis et Dionysopolis.

La réfection de cette route est un des derniers témoignages d'une longue période de sécurité que l'autorité de l'Empire avait assuré au Bas-Danube. Peu de temps après, sous le règne du même Marc-Aurèle, une première grande attaque des « barbares » d'au-delà du fleuve pénétra très loin à l'intérieur des frontières, en annonçant les graves problèmes politiques et militaires qui interviendront aux siècles suivants. Une dédicace bilingue callatienne à Marc-Aurèle et à Faustine nous apporte à ce sujet des renseignements historiques particulièrement précieux, en faisant état de la reconstruction de l'enceinte de Callatis : ... *curam agente exactionis pecuniae [et o]peris extr[uc]tionisq[ue] murorum praeside prouvinciae [co]nsulare M. [Va]lerio Bradua leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) ciuitas Callatianorum muros exstruxit*⁷¹. Importante pour les *fasti* des gouverneurs de la Mésie Inférieure, auxquels elle a fourni pour la première fois le nom de Valerius Bradua,

⁶² Gr. G. Tocilescu, AEM, 19, 1896, pp. 104–107, n° 59 ; idem, *Fouilles et recherches archéologiques en Roumanie*, pp. 112–115, n° 7 (CIL, III, 14 214³⁹ ; IGR, I, 657) ; Th. Sauciu-Săveanu, AD, 16, 1935, pp. 163–165 ; idem, *Dacia*, 7–8, 1937–1940, p. 250, n° 16 (les deux derniers fragments ont été attribués à la *limitatio* et restitués par L. Robert, *Hellenica* I, 1940, pp. 78–80) ; N. Gostar, StCl, 5, 1963, pp. 299–313 ; idem, *Noi monumente epigrafice din Scythia Minor*, Constanța, 1964, pp. 67–69. Cf. L. Robert, *Hellenica*, II, 1942, p. 148 ; S. Lambrino, *Hommages à Albert Grenier*, Latomus, 58, 2, 1962, pp. 928–939 ; Em. Doruțiu-Boilă, *Dacia*, N. S., 15, 1971, pp. 325–333.

⁶³ S. Lambrino, *loc. cit.*, p. 933.

⁶⁴ Em. Doruțiu-Boilă, *loc. cit.*, p. 331–332.

⁶⁵ S. Lambrino, *op. cit.*, p. 939 ; Em. Doruțiu-Boilă, *loc. cit.*, p. 331.

⁶⁶ N. Gostar, *Noi monumente epigrafice din Scythia Minor*, 1964, p. 69 ; cf. R. Vulpe, *Din istoria Dobrogei*, II, p. 54.

⁶⁷ C. Jireček, AEM, 10, 1886, p. 191, n° 2 (CIL, III, 7587) ; cf. Vuljić, RE, 10, 1919, s. v. *Kallatis*, 1612.

⁶⁸ A. Rădulescu, *Pontica*, 1, 1968, p. 331, n° 5.

⁶⁹ Gr. G. Tocilescu, AEM, 6, 1882, p. 4, n° 2 (CIL, III, 7585). O. Tafrahi, *ArtArh*, 1, 1927, 1, p. 39, n° 29 ; id., *ArtArh* 3, 1929, 3, p. 41 ; Th. Sauciu-Săveanu, *Titus*

Vitrassius Pollio și orașul Callatis, 1936, p. 4. Ajouter comme document de ce règne la dédicace faite à T. Pomponius Proculus Vitrassius Pollio, N. Gostar, *Noi monumente epigrafice din Scythia Minor*, 1964, p. 69. Cf. R. Vulpe, *Din istoria Dobrogei*, II, p. 148 ; J. Fitz, *Die Laufbahn der Stallhalter in der Römischen Provinz Moesia Inferior*, 1966, pp. 40 ; 47.

⁷⁰ Gr. G. Tocilescu, AEM, 8, 1884, p. 26, n° 2 ; cf. Th. Mommsen, AEM, 8, 1884, p. 249 (CIL, III, 7616). A. Rădulescu, *Pontica*, 1, 1968, p. 323, n° 2. Gr. G. Tocilescu, AEM, 17, 1894, p. 102, n° 44 (CIL, III, 13 757) ; trop endommagé pour permettre des précisions chronologiques plus poussées.

⁷¹ Th. Sauciu-Săveanu, *Inscripție murală latină din Callatis din vremea praes. prov. M. Valerius Bradua*, 1936, pp. 3–11 ; idem, *Un nou fragment al inscripției murale din Callatis și alte fragmente arheologice*, 1937, pp. 3–12 ; idem, *L'archéologie en Roumanie*, 1938, p. 67 ; S. Lambrino, *RIR*, 5–6, 1935–1936, pp. 321–332, qui reconnaît l'appartenance au même document du fragment grec édité par Gr. G. Tocilescu, *Fouilles et recherches archéologiques en Roumanie*, 1900, p. 229, n° 62. Cf. R. Vulpe, *Din istoria Dobrogei*, II, pp. 165–166 ; J. Fitz, *op. cit.*, p. 48.

l'inscription revêt un intérêt historique encore plus grand. Elle étaye les informations d'autres sources sur l'invasion des Costoboces qui, en 170, ont pillé tout aussi bien la Mésie Inférieure, la Thrace, la Macédoine, la Grèce continentale et — alliés aux Bastarnes — les côtes du Pont Euxin et de l'Égée⁷². L'épreuve a été bien dure, et les documents épigraphiques, découverts en Dobroudja, en témoignent. Outre l'humble épitaphe d'un Thrace de Tropaeum Traiani *interfectus a Castabocis*⁷³ et celle d'un *dec(urio) m(unicipii) deceptus a Castabocos (sic) (duum)uir(atu) suo*⁷⁴, d'autres inscriptions commémorent la reconstruction des enceintes de certaines villes. C'est le cas de la dédicace callatienne, qui représente une bonne parallèle à une autre inscription de Philippopolis⁷⁵. Mais, tandis que cette dernière cité semble avoir profité des largesses de l'empereur, Callatis a dû procéder à ses propres frais à la reconstruction, et ce fut justement le gouverneur Valerius Bradua qui surveilla la levée des taxes à cet effet⁷⁶. Ce n'est qu'un des témoignages sur les dangers et les difficultés qui harcelaient les contrées du Bas-Danube, situées aux confins du monde «barbare». Sans remonter plus haut que l'époque romaine, et sans en connaître les circonstances, nous devons rappeler que, à Callatis, il en est question de la reconstruction partielle de l'enceinte dans un autre document épigraphique, au I^{er} s. de n.è.⁷⁷

La moisson d'inscriptions est encore plus pauvre à l'époque suivante : quelques dédicaces à Commode⁷⁸, dont une a permis de reconnaître le nom d'un légat de la Mésie Inférieure autrement inconnu, [C. Pantuleius Grapti]acus, légat prétorien de la Thrace sous Marc-Aurèle⁷⁹ ; presque rien — sauf les débris d'une dédicace⁸⁰ et d'un milliaire⁸¹ de l'époque des Sévères, documentée par contre abondamment à Histria. Enfin, une dédicace à Gordien et à Sabina Tranquillina⁸² clôt la série des dédicaces callatiennes connues, alors que la série des milliaires du Haut-Empire s'achève avec une borne du règne d'Aurélien⁸³.

Arrivés à ce point de notre exposé, on doit remarquer que, malgré leur nombre assez restreint, les inscriptions de Callatis comptent quelques documents d'un intérêt historique particulier, à savoir celles qui concernent Aristôn, le *κτίστας* de la cité, ensuite P. Vinicius, les *ciues Romani consistentes*, la *limitatio* du territoire, l'activité routière et défensive sous Marc-Aurèle et les *fasti* des gouverneurs de la Mésie Inférieure au II^e siècle.

Sans nous attarder sur le problème du *κοινόν* pontique, développé déjà à propos de Tomis, nous relèverons que la part qui revient à la cité callatienne au gouvernement de cette confédération n'est pas des plus modestes, à en juger, tout au moins, d'après les données existantes. Alors que l'on connaît 6 pontarques tomitains, 5 histriens, un dionysopolitain et un mésambrien⁸⁴, les inscriptions de Callatis mentionnent trois pontarques⁸⁵. Nous avons la chance de connaître leurs gentilices (deux fois *Φλα(αού)ιος*) et une fois [Οὐ]αλέριο[ς], ce qui révèle leur qualité de citoyens romains ; dans le cas du dernier d'entre eux, on peut reconnaître, sans aucun doute, le nom d'un Grec romanisé.

Les cités de la Hexapole n'étaient pas les seules à entretenir des relations politiques et économiques avec Callatis. Quelques stèles funéraires attestent que des citoyens de Héraclée Pontique⁸⁶ et d'Olbia⁸⁷ avaient été surpris par la mort dans notre cité doriennne. De plus, la fameuse inscription olbienne de la fin du II^e siècle, pour Théoclès, fils de Satyros, en énumérant les communautés marchandes qui, résidant à Olbia, avaient décerné des couronnes au

⁷² R. Vulpe, *op. cit.*, pp. 158–163.

⁷³ CIL, III, 14 214¹².

⁷⁴ Em. Popescu, StCl, 6, 1964, pp. 192–200.

⁷⁵ G. Mihailov, IGB, III, 1, 878 ; cf. S. Lambrino, RIR, 5–6, 1935–1936, p. 328. On présume qu'on doit attribuer à la même époque les inscriptions fragmentaires de Tomi, Gr. G. Tocilescu, AEM, 6, 1882, p. 24, n° 49 ; idem, AEM, 8, 1884, p. 8, n° 22 ; cf. V. Pârvan, ARMSI, 37, 1915, pp. 431–432 ; 447 ; I. Stoian, *Tomitana*, 1962, p. 48 ; R. Vulpe, *op. cit.*, p. 165.

⁷⁶ S. Lambrino, RIR, 5–6, 1935–1936, pp. 328–329.

⁷⁷ I. I. Russu, Dacia, N.S., 1, 1957, p. 182, 1, 16. Sur les résultats des fouilles archéologiques récentes concernant l'enceinte de Callatis cf. C. Preda, *Materiale*, 8, 1962, pp. 439–442 ; idem, *Callatis*², p. 21.

⁷⁸ Gr. G. Tocilescu, AEM, 8, 1884, p. 3, n° 5 (IGR, I, 649). La seconde, encore inédite, est signalée par R. Vulpe, *Din istoria Dobrogei*, II, pp. 176–177.

⁷⁹ D. M. Pippidi, StCl, 12, 1970, pp. 176–192.

⁸⁰ Gr. G. Tocilescu, AEM, 19, 1896, p. 106, n° 60, a (IGR, I, 650).

⁸¹ N. Gostar, *Noi monumente epigrafice din Scythia Minor*, 1964, pp. 70–71, a ; cf. R. Vulpe, *op. cit.*, p. 204.

⁸² Th. Sauciu-Săveanu, A. Rădulescu, *Pontica*, 1, 1968, pp. 307–317 ; D. M. Pippidi, StCl, 14, 1972, pp. 141–148 ; cf. J. et L. Robert, *BullEp*, 1970, 399.

⁸³ Gr. G. Tocilescu, AEM, 8, 1884, p. 33, n° 3 (CIL, III, 7586) ; cf. R. Vulpe, *op. cit.*, p. 275.

⁸⁴ D. M. Pippidi, BCH, 84, 1960, 2, pp. 434–458 ; idem, StCl, 4, 1962, pp. 291–300.

⁸⁵ Gr. G. Tocilescu, AEM, 6, 1882, p. 7, n° 13 ; Toutain, *Mém. Soc. Ant. France* 62, 1901, p. 129, n° 8 (*n.u.*) ; (IGR, I, 651) : [Οὐ]αλέριο[ς]...[ποντάρχη[ς]]. Th. Sauciu-Săveanu, Dacia, 7–8, 1937–1940, p. 251, n° 18 ; idem, *L'archéologie en Roumanie*, photo fig. 80 (J. et L. Robert, *BullEpigr*, 1939, 236 : Τ.Φλ.Α...[ποντάρχου τῆς Ἐξ' ἀπόλεως]). D. M. Pippidi, Dacia, N. S., 4, 1960, pp. 511–514 ; C. Preda, Em. Popescu, P. Diaconu, *Materiale*, 8, 1962, p. 445 : Φλα(αού)ιος Φίτρος, *ποντάρχης καὶ βασιλεὺς καὶ ἀρχιερεὺς*.

⁸⁶ G. Bordenache, Dacia, N.S., 4, 1960, p. 499, n° 8 ; cf., C. Preda, Em. Popescu, P. Diaconu, *Materiale*, 8, 1962, p. 452.

⁸⁷ Gr. G. Tocilescu, AEM, 8, 1884, p. 18, n° 50.

défunt, indique les callatiens à côté de citoyens venus de presque toutes les villes du Pont Euxin, et même de la Propontide et de l'Égée⁸⁸.

Les données épigraphiques d'époque romaine confirment le fait que, durant le Haut-Empire, Callatis a conservé son ancienne organisation interne. On rencontre, en effet, les mêmes institutions civiles et religieuses, le même calendrier et les mêmes cultes, à côté desquels il y a assez peu à relever comme innovation propre à l'époque romaine.

En effet, la constitution callatienne est celle de toute cité mégarienne. Le pouvoir politique revient au δᾶμος (ὁ δῆμος à partir du II^e siècle), qui est associé au conseil dans la formule βουλῆ δῆμος Καλλατιανῶν⁸⁹ ou bien ἡ βουλῆ ὁ δῆμος⁹⁰.

Le magistrat éponyme reste toujours le βασιλεύς, comme à l'époque pré-romaine⁹¹. L'état fragmentaire de quelques inscriptions a permis à certains moments l'hypothèse — soutenue même par Kr. Hanell⁹² — que l'éponymie ait passé du βασιλεύς à un ἱερεύς, hypothèse infirmée cependant par des études plus récentes⁹³ qui ont prouvé qu'en l'occurrence on ne devait pas restituer [ἐπι ἱερέος Ἀ]πόλλωνος Ἀγυέος τοῦ [δεῖνος], mais bien [ἐπι βασιλέος Ἀ]πόλλωνος Ἀγυέος τοῦ [μετὰ τὸν δεῖνα]. En l'absence d'un mortel qui assume la charge de l'éponymie — à cause sans doute des difficultés matérielles frappant à certains moments même la couche aisée des citoyens —, on a dû recourir aux éponymies divines ; celles-ci étaient indiquées par rapport au repère chronologique du nom du précédent éponyme mortel. Une autre preuve incontestable de la persistance de l'éponymie du βασιλεύς jusqu'au III^e siècle de notre ère est fournie par une dédicace récemment découverte, faite par les archontes présidés par Fl(avius) Pharus, dans l'année où celui-ci assurait aussi l'office éponymique : ἄρχοντες οἱ περὶ Φλ(αούιον) Φάρον ποντάρχην κὲ βασιλέα κὲ ἀρχιερέα⁹⁴. D'autre part, il nous semble tout aussi intéressant que l'éponymie a été accordée quelques fois comme honneur — avec les implications politiques sous-entendues — à certaines personnalités illustres : au roi du royaume clientelaire de la Thrace, Cotys, fils de Rhoimétalcès⁹⁵, et même à un César qui, selon notre hypothèse, était Octavien⁹⁶.

Les inscriptions callatiennes n'ont pas conservé le souvenir des magistrats auxquels revenait le pouvoir administratif dans les cités mégariennes — les δαμιουργοί —, mais leur existence a été supposée comme certaine à Callatis à l'époque hellénistique, à partir de l'analogie avec les magistrats attestés à Mégara et au Chersonèse Taurique⁹⁷. Par contre, à l'époque romaine nous avons au II^e siècle un inconnu mentionné comme [ἄρ]ξαντα ἐπιφανῶς⁹⁸ et au III^e siècle les ἄρχοντες οἱ περὶ Φλ(αούιον) Φάρον⁹⁹. Ils représentent donc un collège, avec un président. Au début ou bien à la fin de leur magistrature, ils ont dédié à la déesse Némésis une statue, ὑπὲρ τῆς πό[λ]εως, en rappelant de près les dédicaces des archontes olbiens à Achille Pontarque, ὑπὲρ τῆς πόλεις εἰρή[η]νης καὶ εὐποσίας καὶ διαμονῆς¹⁰⁰. La présence de l'archontat, qui n'est pas une magistrature d'origine mégarienne, a été expliquée à Callatis par l'influence exercée par ses voisines ioniennes¹⁰¹, à une date que nous ne sommes pas à même de préciser, mais qui semble toutefois remonter à l'époque romaine.

En revanche, un texte, à dater du début du Principat, atteste des σύνεδροι, tout aussi bien que des [στρατα]γοί¹⁰², — conjecture justifiée par la présence certaine de ces derniers magistrats dans un décret callatien d'époque hellénistique¹⁰³.

⁸⁸ V. V. Latyshev, IOSPE, I², n° 40 ; cf. L. Robert, Rev. Philol., 1959, pp. 187—188.

⁸⁹ Gr. G. Tocilescu, AEM, 8, 1884, p. 3, n° 6 (IGR, I, 655). Th. Sauciu-Săveanu, Dacia, 7—8, 1937—1940, p. 245, n° 5. A. Rădulescu, Pontica, 1, 1968, p. 331, n° 5.

⁹⁰ Gr. G. Tocilescu, AEM, 6, 1882, p. 4, n° 3.

⁹¹ O. Tafrafi, RA, 21, 1924 (1925), pp. 258—271 ; Th. Sauciu-Săveanu, Dacia, 1, 1924 (1925), p. 126, n° 1 ; O. Tafrafi, ArtArch, 1, 1927, 1, p. 29, n° 1 ; cf. B. Haussoullier, RA, 22, 1925, pp. 62—65 ; Ad. Wilhelm, AnzWien, 1928, pp. 129—145 ; Th. Sauciu-Săveanu, Dacia, N.S., 8, 1964, 331—333. V. Pârvan, AA, 1915, p. 250, n° 4. Th. Sauciu-Săveanu, Dacia, 9—10, 1941—1944, p. 287, n° 1 ; idem, Volum omagial închinat lui Ion I. Nistor, 1937, p. 3. Décret en l'honneur de Phileinos, fils de Phileinos, *supra*, n. 47. Décret en l'honneur d'Aristôn, fils d'Aristôn, *supra*, n. 37 et 39. Mention du βασιλεύς chez C. Jireček, Szanto, AEM, 10, 1886, pp. 197—201 ; E. Kalinka, Antike Denkmäler in Bulgarien, Wien, 1906, p. 83, n° 94, l. 34 (SGDI, 3089).

⁹² *Megarische Studien*, Lund, 1934, p. 155.

⁹³ L. Robert, Istros, 2, 1936 (tiré-à-part), pp. 1—10 ; idem, *BullEp*, 1939, 232 ; idem, *Hellenica*, II, 1946, pp. 51—53 ; idem, Rev. Philol., 1959, p. 202.

⁹⁴ D. M. Pippidi, Dacia, N.S., 4, 1960, pp. 511—514.

⁹⁵ Décret en l'honneur d'Aristôn, fils d'Aristôn, *supra*, n. 37 et 39.

⁹⁶ Décret en l'honneur de Phileinos, fils de Phileinos, *supra*, pp. 165 et n. 47.

⁹⁷ D. M. Pippidi, *Din istoria Dobrogei*, I, pp. 204—205.

⁹⁸ Gr. G. Tocilescu, AEM, 6, 1882, p. 4, n° 4.

⁹⁹ D. M. Pippidi, Dacia, N.S., 4, 1960, pp. 511—514. J. et L. Robert, *BullEp*, 1970, 399, sur la dédicace à Gordien (*supra*, n. 82) : *L. 12, ne faut-il pas lire ἄρχ(οντας) plutôt que "Ἀρχ(ιου) ?"

¹⁰⁰ V. V. Latyshev, IOSPE, I², 140.

¹⁰¹ D. M. Pippidi, Dacia, N.S., 4, 1960, p. 513.

¹⁰² Gr. G. Tocilescu, AEM, 11, 1887, p. 33, n° 32 (IGR, I, 656) : [οἱ στρατη]γοὶ καὶ σύνεδροι εἰπα[ν] ; idem, AEM, 10, 1887, p. 198—201.

¹⁰³ E. Kalinka, *op. cit.*, p. 83, n° 94, l. 29.

La magistrature du gymnasiarque, postulée à juste raison pour l'époque pré-romaine, est attestée au premier siècle de notre ère par le fameux décret honorifique accordé à Appollonios¹⁰⁴. Les considérants — malheureusement lacunaires — du décret laissent entrevoir les efforts soutenus qu'il avait fournis dans sa double qualité de gymnasiarque et agonothète, en vue d'assurer tout aussi bien un meilleur fonctionnement du gymnase que des agones accompagnées de riches sacrifices et banquets. C'est à cette même occasion que nous rencontrons les associations des ἔφηβοι, des νέοι et des γέροντες, les derniers organisés dans une gérésie sur laquelle nous allons revenir ci-après.

Comme magistrats exceptionnels nous signalons au II^e siècle un sitône (σειτω[νήσαντα])¹⁰⁵ — de tradition hellénistique sans doute, et, vers le milieu du premier siècle, un δισευποσιάρχης : Isagoras, fils de Iatroclès, est loué comme μεγαλόψυχον δισευποσιάρχην καὶ δημοσώστην [ἐν] μεγίστη λειμῶ γενόμενον¹⁰⁶. Les deux magistratures impliquent des charges liées au ravitaillement de la ville mais, alors que sur les distributions gratuites, les ventes de blé à bon marché et les prêts accordés d'habitude par les sitônes nous sommes mieux informés dès l'époque hellénistique¹⁰⁷, les attributions des euposiarques restent plus obscures. On les considère, quand même, comme ayant eu à leur charge le ravitaillement de la ville, de même que les euthénarques, et parfois aussi l'organisation des banquets¹⁰⁸. La magistrature et le culte de la déesse Euposia se trouvent attestés surtout en Asie Mineure¹⁰⁹. Des εὐποσιάρχει apparaissent cependant aussi dans le Pont Euxin, à Odessus (6)¹¹⁰ et à Tomis (3)¹¹¹, tandis qu'à Olbia les archontes font des dédicaces ὑπὲρ τῆς πόλεως εὐποσίας καὶ εὐσταθίας¹¹². Nous devons remarquer que le décret callatien donne pour la première fois la forme δισευποσιάρχης.

Tous les magistrats de la cité étaient élus lors d'une assemblée annuelle spéciale — ἀρχιερατικὴ ἐκκλησία (*sic*) —, mentionnée par deux fois dans des décrets du I^{er} siècle de notre ère¹¹³.

De même que les magistratures et les cultes, le calendrier de Callatis à l'époque romaine reste toujours mégarien. À l'époque hellénistique étaient documentés les mois Εὐκλειος¹¹⁴, Ἀρτεμίτιος¹¹⁵, Μαλοφόριος (à mettre en rapport avec le culte de Déméter Malophoros propre exclusivement à Mégare et à ses colonies)¹¹⁶, [Ἄπελ]λαῖος, connu à Chalcédoine¹¹⁷ et Διονύσιος¹¹⁸. Au premier siècle de notre ère les inscriptions augmentent de deux le nombre des mois du calendrier mégarien, attestés à Callatis : Πεταγείτιος¹¹⁹ et Λυκαῖος¹²⁰.

Les divinités adorées à Callatis et les particularités du culte se rattachent souvent aux cités mégariennes, voire doriennes, en témoignant d'un remarquable traditionalisme. Quelques influences ioniennes sont pourtant manifestes, de même que certains apports propres à l'époque romaine.

Héraclès, le fondateur mythique de Callatis, reconnu comme tel sur les monnaies¹²¹, est adoré par une association nommée σύνδοξος Ἡρακλε[ι]στῶν, dont nous connaissons aux II^e — III^e siècles le président Σάτυρος Σατύρου, le secrétaire Ἀλέξανδρος Ἡρακλέωνος et un groupe de 37 membres¹²². À signaler que le dieu porte l'épithète cette fois-ci locale Φαρανγείτης, dérivée de φάραγξ, le lieu de son sanctuaire¹²³. Déméter est vénérée avec l'épithète Χθονία¹²⁴, de même

décret en l'honneur d'Apollonios (voir *supra*, n. 104).

¹⁰⁴ D. M. Pippidi, Dacia, N.S., 6, 1962, p. 469, n° 1, l. 1.

¹⁰⁵ V. Pârvan, AA, 1915, p. 250, n° 4.

¹⁰⁶ Th. Sauciu-Săveanu, *Volunt omagial închinat lui Ion I. Nistor*, p. 3, l. 2; cf. Chr. Hanell, *Megarische Studien*, Lund, 1934, pp. 175–177; J. et L. Robert, *BullEp*, 1939, 232; idem, *Hellenica*, II, 1946, p. 53; idem, *BullEp*, 1962, 202.

¹⁰⁷ J. et L. Robert, *BullEp*, 1964, 287; cf. Chr. Hanell, *op. cit.*, p. 191.

¹⁰⁸ Décrets des thiasites cités *supra*, n. 91 (III^e s. av. n. è.) et n. 37 (I^{er} s. de n. è.).

¹⁰⁹ Gr. G. Tocilescu, AEM, 11, 1887, p. 33, n. 32; (IGR, I, 656).

¹¹⁰ *Supra*, n. 37, l. 40. Sur le calendrier de Mégare dans ses colonies voir Chr. Hanell, *Megarische Studien*, pp. 190–193.

¹¹¹ B. Pick, *Die antiken Münzen Nord-Griechenlands*, I, 1, 1898, pp. 84, 85, 87, 93; les plus anciennes émissions callatiennes portent l'effigie d'Héraclès, *ibidem*, pp. 97–98, n° 196–206; monnaies d'époque impériale à la tête d'Héraclès et la légende ΚΤΙCΤΗC *ibidem*, pp. 111, n° 290–296.

¹¹² A. Rădulescu, *Noi monumente epigrafice din Scythia Minor*, 1964, pp. 148–153, n° 7; cf. J. et L. Robert, *Bull Ep*, 1964, 290, restitution du nom de l'association.

¹¹³ J. et L. Robert, *loc. cit.*

¹¹⁴ Th. Sauciu-Săveanu, Dacia, 3–4, 1927–1932, p. 451, b; cf. P. Roussel, *BullEp*, 1936, 373. Th. Sauciu-Săveanu, Dacia, N.S., 2, 1958, pp. 207–225 (SEG, 18, 1962, 287); cf. J. et L. Robert, *BullEp*, 1965, 263. Des θουινεῖται à Odessos, G. Mihailov, IGB I², 77; 78 *ter*.

¹⁰⁴ V. Pârvan, ARMSI, 39, 1920, pp. 51–90; (Ad. Wilhelm, AnzWien, 59, 1922, pp. 73–76; SEG, 1, 1924, n° 327); D. M. Pippidi, *Charisterion Orlandos*, IV, 1967, pp. 81–82 (*Contribuții la istoria veche a României* 2, pp. 336–337) reconnaît la partie supérieure de cette stèle chez Th. Sauciu-Săveanu, *L'archéologie en Roumanie*, 1938, fig. 34. Un autre agonothète est à reconnaître au II^e siècle chez Gr. G. Tocilescu, AEM, 6, 1882, p. 4, n° 4.

¹⁰⁵ Gr. G. Tocilescu, AEM, 6, 1882, p. 4, n° 4.

¹⁰⁶ I. I. Russu, Dacia, N.S., 1, 1957, pp. 179–190; cf. J. et L. Robert, *BullEp*, 1959, 259.

¹⁰⁷ Pour les cités des côtes septentrionale et occidentale du Pont Euxin voir dernièrement A. Ștefan, *Die Ernährungs-krise der westpontischen Poleis, Hellenische Poleis. Krise, Wandlung, Wirkung*, Berlin, 1973, pp. 648–663.

¹⁰⁸ I. I. Russu, *op. cit.*, pp. 186–187, avec la bibliographie du sujet; J. et L. Robert, *BullEp*, 1959, 259.

¹⁰⁹ L. Robert, *Hellenica*, VII, p. 75.

¹¹⁰ G. Mihailov, IGB, I², 1970, 51; 111; 131; 167; 186 *ter*; 204; 254; 157.

¹¹¹ I. Stoian, *Tomitana*, 1962, p. 113–122, n° 22, B; *ibidem*, p. 129, n° 30; *ibidem*, p. 171 (IGR, I, 641); (restitution de la magistrature par J. et L. Robert, *BullEp*, 1969, 259).

¹¹² V. V. Latyshev, IOSPE, I², 141; cf. *ibidem*, 142; 144; 145; 146.

¹¹³ Décret en l'honneur d'Isagoras, fils de Iatroclès (*supra*, n. 106), ce qui confirme la restitution proposée par V. Pârvan (rejetée par Ad. Wilhelm) de cette même assemblée dans le

qu'à Sparte et à Hermione¹²⁵; ses adorateurs s'appellent *οἱ θοινάται*, nom dérivé de *θοίνη*, le banquet religieux connu toujours en pays dorien, à savoir en Laconie et en Messénie¹²⁶.

Dionysos est la divinité qui semble avoir joui à Callatis d'un culte particulièrement intense. Si à l'époque hellénistique un des sanctuaires — *Δασυλλιεῖον* — se rattache par son nom au Dionysos Dasyllios de Mégare¹²⁷, d'autres inscriptions le mentionnent avec l'épiclèse *Βακχεύς*¹²⁸, tandis que maintes fois il est dépourvu d'épithète. Nous connaissons surtout son culte privé par plusieurs décrets des thiasites, membres d'un ou de plusieurs thiasés, échelonnés depuis le III^e siècle av.n.è. jusqu'au I^{er} de notre ère¹²⁹. Tout en accordant des honneurs aux bienfaiteurs du thiasé — *εὐεργέται* ou *φιλότειμοι*, ces décrets font état du temple (*ναός*) que les thiasites lui ont fait bâtir à leurs propres frais (III^e s. av. n.è.) et d'autres constructions, également affectées au culte: *ἄλεαν εἰς τὸ θύρωμα κοίλαν καὶ ψαλίδας* (III^e s. av. n. è.), *μυχός* (I^{er} s. de n. è.), *τὸ ἄντρον* (I^{er} s. de n. è.), *ιερόν, πρόθυρον τᾶς αὐλᾶς* et *θύρωμα* (I^{er} s. de n. è.). Ces données convergent pour indiquer un sanctuaire de Dionysos, avec un vestibule et une aire sacrée, à l'intérieur de laquelle existaient plusieurs édifices: le temple et un *ἄντρον* — *μυχός* souterrain, avec des voûtes, lui conférant l'aspect d'une grotte¹³⁰. L'intérêt de ces particularités du culte de Dionysos à Callatis se trouve augmenté par les fêtes qui lui étaient consacrées, en regard du culte public. A part les Dionysies, on célébrait au mois printanier de *Λυκεῖος* les *ξενικά Διονύσια*, liés au rite du *ξενισμός* de Dionysos¹³¹.

Par ailleurs, on connaît les *Διόμβρια*, fêtes de Zeus Ombrios ou Ombrimos¹³², une prêtresse d'Athéna¹³³ (*Πολιάς*¹³⁴ et *Ἵπερδεξία*¹³⁵ à l'époque hellénistique), une autre d'Aphrodite¹³⁶, un temple de la déesse *Omonoia*¹³⁷ et une dédicace à Némésis, déesse qui présidait aux jeux de l'amphithéâtre¹³⁸. Faute d'inscriptions, les cultes de Cybèle (II s.)¹³⁹ et de Priape (III^e — IV^e s.)¹⁴⁰ sont attestés par des statuettes votives. En fait, les monnaies callatiennes d'époque impériale attestent des cultes publics pour une série de divinités de beaucoup plus riche, à savoir Apollon, Artémis, Asclépios, Athéna, Cybèle, Démètre, Dionysos, les Dioscures, Eros, Hadès-Sarapis, Hera, Héraclès, Hygieia, Némésis, Niké, Tyché, Zeus, voire même Isis, Sarapis et Glycon¹⁴¹. Dans ce panthéon autrement traditionnel, on trouve une place non seulement les divinités orientales Isis et Sarapis, mais aussi le Dieu Cavalier thrace, que les *ex-voto* d'époque romaine désignent tantôt comme *Ἡρώς κτίστης*¹⁴², tantôt comme *Ἡρώς Δωσαηνος ἐπήκοος*¹⁴³.

La seule innovation de l'époque impériale est le culte des empereurs, accepté très tôt à ce qu'il semble, puisque vers le milieu du I^{er} siècle de notre ère on décidait déjà de couronner un bien-

¹²⁵ Th. Sauciu-Săveanu, *loc. cit.*, p. 452.

¹²⁶ J. et L. Robert, *Bullep*, 1962, 206.

¹²⁷ Gr. G. Tocilescu, *AEM*, 17, 1894, p. 101, n° 43, a (LGS, I, 22); cf. Chr. Hanell, *op. cit.*, p. 182.

¹²⁸ Gr. G. Tocilescu, *AEM*, 19, 1896, p. 107, n° 61 (époque hellénistique). D. M. Pippidi, *BCH*, 88, 1964, pp. 155–158 (*Studii de istorie a religiilor antice*, 1969, pp. 106–115), restitution (I^{er} s.av.n.è. — I^{er} s. de n.è.).

¹²⁹ Décret concernant la construction d'un temple de Dionysos (III^e s.av.n.è.), *supra*, n. 91, n° 1. Décret en l'honneur de Bicôn, fils de Dioscouridas, Gr. G. Tocilescu, *AEM*, 14, 1891, p. 32, n° 75 (Syll³, 1108: RIG, 996: II^e s.av.n.è.). Gr. G. Tocilescu, *AEM*, 6, 1882, p. 10, n° 16 (SGDI, 3090: II^e — I^{er} s.av.n.è.). Décret en l'honneur de Phileinos, fils de Phileinos, *supra*, n. 47. Décret en l'honneur d'Aristôn, fils d'Aristôn, *supra*, n. 37. Décret en l'honneur d'Aristôn, le fils ou le père, Gr. G. Tocilescu, *AEM*, 11, 1887, p. 35, n° 35; Ad. Wilhelm, *AnzWien*, 1928, pp. 139–140; L. Robert, *RevPhilol*, 1929, pp. 149–150; cf. J. et L. Robert, *Bullep*, 1958, 330 et 1960, 265. Reliefs votifs à l'image de Dionysos: Th. Sauciu-Săveanu, *Dacia*, 7–8, 1937–1940, p. 234; G. Bordenache, *Dacia*, N.S., 4, 1960, p. 502, n° 13; pp. 503–504, n° 15.

¹³⁰ D. M. Pippidi, *BCH*, 88, 1964, 1, pp. 151–158.

¹³¹ A. Aricescu, *StCl*, 5, 1963, pp. 316–318 (*Noi monumente epigrafice din Scythia Minor*, pp. 35–40: III^e–II^e s.av.n.è.); cf. Th. Sauciu-Săveanu, *SCIV*, 18, 1967, 3, pp. 501–507; cf. J. et L. Robert, *Bull. Epigr*, 1968, 358; D. M. Pippidi, *StCl*, 7, 1, 1965, pp. 319–322 (*Studii de istorie a religiilor antice*, pp. 115–120). Décret en l'honneur d'Aristôn, fils d'Aristôn, *supra*, n. 40, l. 37. Cf. D. M. Pippidi, *loc. cit.*

¹³² Décret en l'honneur d'Apollônios, *supra*, n. 104. Dédicaces à Zeus Ombrimos à Histria, S. Lambrino, *Istros*, 1, 1934, pp. 117–118, et à Tropaeum Traiani, Al. Barnea,

SCIV, 20, 1969, 4, pp. 595–609.

¹³³ D. M. Pippidi, *BCH*, 88, 1964, 1, 155–158.

¹³⁴ Th. Sauciu-Săveanu, *SCIV*, 16, 1965, 2, 353–355.

¹³⁵ D. M. Pippidi, *BCH*, 80, 1962, pp. 517–523 (*Studii de istorie a religiilor antice*, pp. 83–93); cf. J. et L. Robert, *Bullep*, 1964, 288.

¹³⁶ G. Bordenache, *Dacia*, N.S., 4, 1960, pp. 504–505, n° 16; C. Preda, Em. Popescu, *Materiale*, 8, 1962, p. 452.

¹³⁷ Th. Sauciu-Săveanu, *Dacia*, N.S., 2, 1958, p. 207–225, l. 20–21; (SEG, 18, 1962, 287); cf. J. et L. Robert, *Bullep*, 1960, 265; 1965, 263.

¹³⁸ G. Bordenache, *Dacia*, N.S., 4, 1960, pp. 506 sq.; C. Preda, Em. Popescu, P. Diaconu, *Materiale*, 8, 1962, p. 445; cf. J. et L. Robert, *Bullep*, 1962, 22. Collège de *φιλοκύνηγοι*, avec *ιερεύς*, *γραμματεῖς* et *ἐκδικος*, du temps de Gordien: Th. Sauciu-Săveanu, A. Rădulescu, *Pontica*, 2, 1968, 307–317; D. M. Pippidi, *StCl*, 14, 1972, pp. 141–148.

¹³⁹ G. Bordenache, *loc. cit.*, pp. 501–502, n° 9–12.

¹⁴⁰ *Ibidem*, p. 509, n° 18.

¹⁴¹ *Supra*, n. 9; cf. O. Tafrali, *ArtArh*, I, 1927, 1, p. 12; Chr. Hanell, *Megarische Studien*, pp. 216–217. Pour Glycon, cf. G. Bordenache, *StCl*, 12, 1970, p. 136, fig. 2.

¹⁴² Th. Sauciu-Săveanu, *Dacia*, 9–10, 1941–1944, p. 28, n° 3. Cf. idem, *BCMI*, 37, 1944, 119–123, pp. 41–44. G. Bordenache, *Dacia*, N.S., 4, 1, 1960, pp. 501–503, n° 14. R. Vulpe, *Dacia*, N.S., 8, 1964, pp. 335–340. Gh. Poenaru Bordea, *Noi monumente epigrafice din Scythia Minor*, 1964, p. 131, n° 16. E. Zavatin-Coman, *Pontica*, 4, 1971, pp. 297–301.

¹⁴³ Gh. Poenaru Bordea, *StCl*, 5, 1963, p. 292, n° 3 (*idem*: *Noi monumente epigrafice din Scythia Minor*, p. 103, n° 3, relief en marbre découvert à Arsa, dans le territoire de Callatis).

fauteur Κεσαρείοις¹⁴⁴. En l'occurrence, le choix de cette fête n'était pas privé de signification, comme l'évergète loué se trouvait être le premier fondateur de la gérousie callatienne et son premier président : πρᾶτον κατα(στά)σαντα γ[ερ]ουσίαν γερουσιάρχαν Ἀπ[ολλώνιον].¹⁴⁵ Les attributions religieuses, liées au culte impérial, attestées par ailleurs pour ce genre d'associations, sont confirmées du fait que le fondateur Apollonios a institué en même temps une nouvelle fête dédiée au culte des empereurs, et à laquelle il a assuré la pérennité, moyennant les revenus d'une somme dont il fit don au collège : πρᾶτος εἰσηγήσατο [ν]εωκόρον γήρωσ ἐορτᾶν ἀργ[υρίου] τε ἐπιδόσει ποτὶ διανεκῆ διὰ τόκων [ε]ὐπο[ρί]αν καὶ πολυτελεστάτες ἐ[ν] τῷ γυμνασίῳ ὑποδο]χαῖς¹⁴⁶. La νεωκόρος ἐορτή s'ajoute aux Καισάρεια et aux cérémonies célébrées dans le cadre du κοινὸν pontique, en témoignage de l'intensité des preuves de fidélité que la lointaine cité callatienne se hâtait de rendre au gouvernement impérial.

Sans nous attarder trop longtemps sur le problème de l'onomastique, nous signalons que, de même que les institutions civiles et religieuses, le calendrier, les cultes et la langue, l'onomastique callatienne conserve ses particularités traditionnelles. À part quelques noms thraces, relevés sur des épitaphes, les noms rencontrés au I^{er} et au II^e siècles sont, dans leur grande majorité, des noms grecs purs, théophores ou autres, parfois connus surtout dans des cités mégariennes¹⁴⁷. L'influence des villes ioniennes voisines ne manque pas de s'exprimer, par exemple, par le nom Ἰατροκλῆς, à mettre en rapport avec le culte d'Apollon Ietros dans les colonies pontiques milésiennes¹⁴⁸. Ce n'est qu'à la seconde moitié du II^e siècle et au début du III^e qu'apparaissent, avec une fréquence remarquable, des noms qui indiquent des grecs romanisés. Dans un *album* de cette époque on relève 38 grecs romanisés sur 21 grecs non romanisés¹⁴⁹. Dans un *album* plus récent (238–241/2), on rencontre 27 noms grecs sur 7 noms de grecs romanisés et 9 grecs citoyens romains¹⁵⁰. À ces neuf noms de grecs qui avaient le droit de cité romaine vers le milieu du III^e siècle, c'est à peine si on peut ajouter une dizaine de noms qui, à partir du I^{er} siècle, indiquent des citoyens romains à Callatis.

Au terme de ce bref exposé, on est à même d'apprécier une fois de plus la valeur des inscriptions callatiennes. Peu nombreuses, souvent fragmentaires, distribuées irrégulièrement à travers cette époque historique, elles ne permettent pas de reconstitutions d'ensemble de l'histoire de la cité. Comme on l'a bien vu, elles ne laissent saisir que quelques aspects isolés qui gagnent cependant une importance particulière du fait de l'indigence des sources littéraires autant que du manque de fouilles archéologiques assez poussées. À défaut des données épigraphiques, on n'aurait donc presque rien connu de nos jours sur Callatis à l'époque du Haut-Empire.

¹⁴⁴ Décret en l'honneur d'Apollonios, *supra*, n. 104, 1.14 ; cf. V. Pârvan, *op. cit.*, pp. 68–73. Décret en l'honneur d'Isagoras, *supra*, n. 106, l. 5 ; cf. I. I. Russu, *loc. cit.*, p. 185 ; D. M. Pippidi, *Contribuții la istoria veche a României*², pp. 329–337.

¹⁴⁵ Décret en l'honneur d'Apollonios, *supra*, n. 104, 1.16 ; restitué aussi par D. M. Pippidi, sur le fragment supérieur, *op. cit.*, pp. 326.

¹⁴⁶ *Ibidem*, l. 9–14 ; cf. V. Pârvan, *op. cit.*, *supra*, n. 104, pp. 68–71.

¹⁴⁷ Chr. Hanell, *Megarische Studien*, p. 190, sq. (nom : théophores) ; L. Robert, *RevPhilol*, 1959, pp. 230–232.

¹⁴⁸ Décret en l'honneur d'Isagoras, fils de Iatroclès, *supra*, n. 106 ; cf. *ibidem*, p. 184 ; J. et L. Robert, *BullEp*, 1959, 259.

¹⁴⁹ Dédicace à Héraclès Pharangeitès, faite par les membres du σύνδοκος Ἡρακλε[ῖ]στῶν, *supra*, n. 122.

¹⁵⁰ Dédicace à Gordien, faite par le collège des φιλοκύνηγοι, *supra*, n. 82 ; cf. J. et L. Robert, *BullEp*, 1970, 399.